

## Les personnels du ministère de l'Éducation nationale en 2016-2017

- ▶ En 2016-2017, 1,1 million de personnes sont rémunérées par le ministère de l'Éducation nationale : près de 900 000 enseignants des secteurs public et privé sous contrat, et plus de 200 000 non-enseignants dans les écoles et les établissements scolaires du secteur public, les services déconcentrés ou l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale. Globalement, les effectifs de personnels, hors personnels d'assistance éducative et apprentis, augmentent de 1 % par rapport à 2015-2016 en raison de la croissance du nombre d'enseignants (1,1 %). Le nombre d'admis aux concours est largement supérieur à celui des départs à la retraite des enseignants, en baisse sur la dernière décennie. Les femmes représentent 71,2 % des personnels. La féminisation des corps se poursuit, plus chez les non-enseignants (+ 1,6 point) que chez les enseignants (+ 0,9 point) par rapport à 2012-2013.

### Danielle Prouteau - DEPP-A2

▶ En 2016-2017, 1,1 million de personnes dont 71,2 % de femmes sont rémunérées par le ministère de l'Éducation nationale, soit plus de la moitié des effectifs de la fonction publique d'État, hors établissements publics à caractère administratif (EPA) ▶ **figure 1**. La majorité de ces agents (80,5 %) appartiennent à un corps enseignant du secteur public ou privé sous contrat et représentent près de 890 000 personnes en 2016-2017. Les autres, au nombre de 215 000, exercent des fonctions variées, que ce soit au sein des établissements scolaires du secteur public, des services déconcentrés (rectorats, services départementaux) ou de l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale.

Le nombre de personnes rémunérées par l'Éducation nationale, hors personnels d'assistance éducative<sup>1</sup> et apprentis, augmente de 1,0 % depuis la dernière année scolaire ▶ **figure 2**. Cette évolution est similaire à la tendance observée sur les trois années précédentes (+ 0,9 % par an en moyenne). Elle reflète celle des enseignants, du fait de leur poids parmi l'ensemble des personnels de l'Éducation

nationale. Les effectifs enseignants croissent de 1,1 % en 2016-2017 (+ 1,0 % par an en moyenne sur les trois années précédentes).

En revanche, les effectifs de non-enseignants sont plus stables (- 0,2 % en 2016-2017), après une croissance de 0,5 % par an entre 2012-2013 et 2015-2016.

La part des femmes parmi l'ensemble des agents évolue de un point en quatre ans, passant de 70,2 % à 71,2 %, dans des proportions identiques à celle des enseignants (+ 0,9 point). La féminisation des corps non enseignants progresse en revanche plus rapidement (+ 1,6 point) et est essentiellement due à celle des corps de personnels d'assistance éducative.

1. Les personnels d'assistance éducative décrits ici sont tous des non-titulaires.

Ils comprennent les assistants d'éducation (AED) qui assistent les équipes pédagogiques dans les écoles et les établissements d'enseignement secondaire et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Leur mission est d'aider à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Les dispositions relatives à leur recrutement ont été fixées en 2014 (décret n° 2014-724 du 27 juin 2014).

### 1 - Personnels enseignants et non enseignants rémunérés par l'Éducation nationale

	2012-2013		2015-2016		2016-2017	
	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes
<b>Enseignants</b>	<b>854 492</b>	<b>69,7</b>	<b>879 487</b>	<b>70,4</b>	<b>889 345</b>	<b>70,6</b>
Titulaires ou assimilés	801 732	70,1	820 967	71,0	827 675	71,2
Non-titulaires	52 760	64,1	58 520	62,3	61 670	62,2
<b>Non-enseignants</b>	<b>199 341</b>	<b>72,5</b>	<b>193 995</b>	<b>nd</b>	<b>215 092</b>	<b>74,1</b>
Titulaires	101 346	74,2	102 405	74,7	102 366	74,9
Personnels d'assistance éducative et apprentis <sup>1</sup>	90 806	69,7	83 761	68,3	105 033	72,6
Autres non-titulaires	7 189	84,7	7 829	83,5	7 693	83,5
<b>Ensemble des personnels</b>	<b>1 053 833</b>	<b>70,2</b>	<b>1 073 482</b>	<b>nd</b>	<b>1 104 437</b>	<b>71,2</b>
<b>Ensemble des personnels, hors AE et apprentis</b>	<b>963 027</b>	<b>70,3</b>	<b>989 721</b>	<b>70,9</b>	<b>999 404</b>	<b>71,1</b>

1. Les effectifs des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont sous-estimés en 2015-2016. Les apprentis ne sont pas recensés avant 2015-2016.

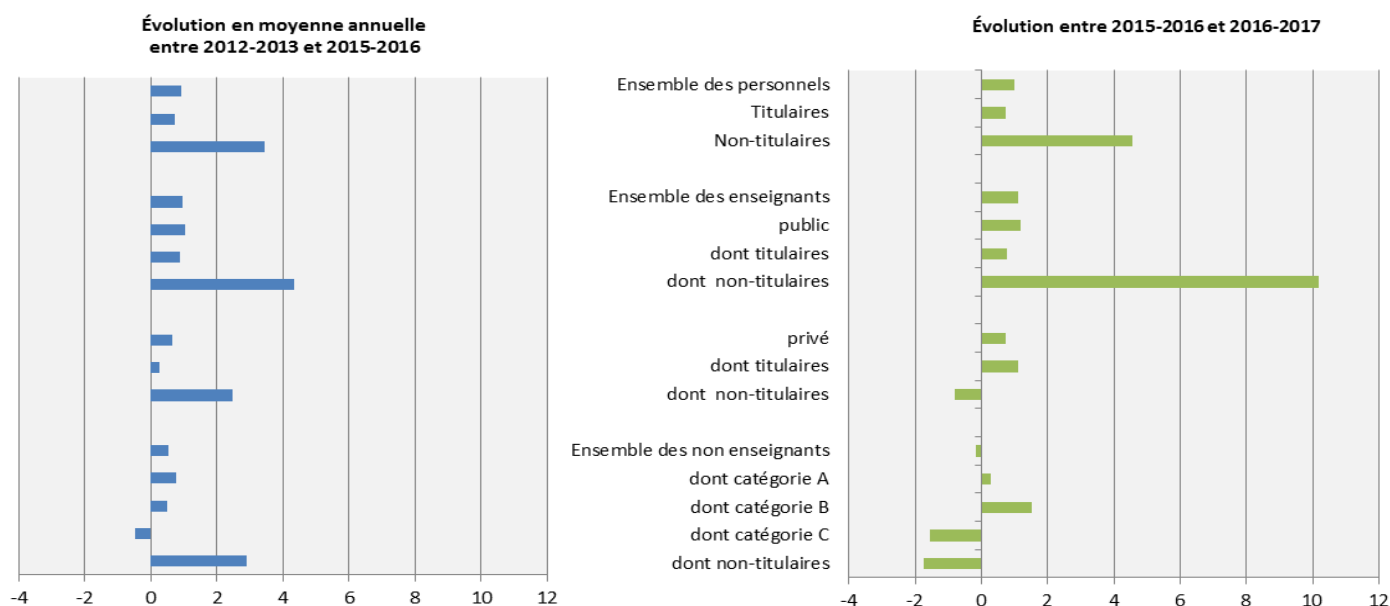
Note : l'ensemble des enseignants des secteurs public et privé sous contrat sont rémunérés par l'Éducation nationale. En revanche, seuls les non-enseignants du secteur public dépendent de ce ministère. En outre, les personnels techniques, ouvriers et de service qui travaillent dans les collèges et lycées dépendent des régions et départements, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) dépendent des communes. Ils ne sont pas recensés dans les effectifs de l'Éducation nationale et ne sont donc pas pris en compte.

nd : non disponible.

Champ : France métropolitaine + DOM, personnels rémunérés au titre de l'Éducation nationale.

Source : MEN-MESRI-DEPP, base « Bulletins de salaire », décembre 2012, 2015 et 2016.

## 2 - Évolution des effectifs de personnels, hors assistants d'éducation et apprentis



Lecture : entre les années scolaires 2012-2013 et 2015-2016, les effectifs de personnels ont progressé en moyenne de 0,9 % par an. Ils ont ensuite progressé de 1,0 % sur la dernière année.

Champ : France métropolitaine + DOM, personnels rémunérés au titre de l'Éducation nationale, hors assistants d'éducation et apprentis.

Source : MEN-MESRI-DEPP, base « Bulletins de salaire », décembre 2012, 2015 et 2016.

Réf. : Note d'information, n° 18.12. © DEPP

### UNE AUGMENTATION DU NOMBRE D'ENSEIGNANTS AU COURS DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES, EN PARTICULIER DU NOMBRE D'ENSEIGNANTS NON TITULAIRES

Parmi les enseignants, 84,1 % relèvent du secteur public : 44,5 % dépendent d'un corps du second degré, et 39,6 % d'un corps du premier degré. Dans le secteur privé, les effectifs des enseignants du second degré sont deux fois plus importants que ceux du premier degré : les corps du second degré privé totalisent 10,7 % des enseignants, contre 5,2 % pour les corps du premier degré privé

► **figure 3.**

Près de neuf enseignants sur dix affectés dans le premier degré public exercent leur mission principalement en école maternelle ou élémentaire. Les autres enseignants sont principalement affectés en zone de remplacement (7,9 %) ou sur une circonscription d'inspection de l'Éducation nationale (IEN) (4,8 %), comme les enseignants de

Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et les conseillers pédagogiques.

Parmi ceux exerçant dans le second degré public, près d'un enseignant sur deux est principalement en poste en collège ou en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), un sur trois en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et plus d'un sur sept en lycée professionnel (LP).

Les femmes représentent 70,6 % de la population enseignante et leur part est globalement plus importante dans le privé (74,5 %) que dans le public (69,8 %). Elle est en particulier élevée dans le premier degré (91,3 % dans le privé contre 82,7 % dans le public). Elles constituent 66,3 % des effectifs enseignants du second degré privé et 58,4 % de ceux du public. En quatre ans, la population enseignante s'est surtout féminisée dans le secteur public (+ 1 point) où le poids des femmes a augmenté de 1,6 point dans les corps du premier degré et de 0,3 point

### 3 - Personnels des corps enseignants en 2012-2013, 2015-2016 et 2016-2017

		Effectifs 2012-2013	Effectifs 2015-2016	Effectifs 2016-2017	% sur total (2016-2017)	% femmes (2016-2017)
<b>Secteur public</b>	Premier degré	335 495	347 296	352 201	39,6	82,7
	Second degré	381 695	392 165	396 076	44,5	58,4
	Titulaires	688 244	706 570	712 032	80,1	70,5
	Non-titulaires	28 946	32 891	36 245	4,1	57,0
	<b>Ensemble du secteur public</b>	<b>717 190</b>	<b>739 461</b>	<b>748 277</b>	<b>84,1</b>	<b>69,8</b>
<b>Secteur privé</b>	Premier degré	44 934	45 777	45 991	5,2	91,3
	Second degré	92368	94 249	95 077	10,7	66,3
	Ensemble sur échelle de rémunération de titulaires	113 488	114 397	115 643	13,0	75,5
	Ensemble maîtres délégués	23 814	25 629	25 425	2,9	69,7
	<b>Ensemble du secteur privé</b>	<b>137 302</b>	<b>140 026</b>	<b>141 068</b>	<b>15,9</b>	<b>74,5</b>
<b>Ensemble des enseignants</b>	<b>854 492</b>	<b>879 487</b>	<b>889 345</b>	<b>100,0</b>	<b>70,6</b>	

Champ : France métropolitaine + DOM, personnels appartenant à un corps enseignant rémunérés au titre de l'Éducation nationale.

Source : MEN-MESRI-DEPP, base « Bulletins de salaire », décembre 2012, 2015 et 2016.

Réf. : Note d'information, n° 18.12. © DEPP

dans ceux du second degré. En revanche dans le secteur privé, la part des femmes évolue peu entre 2012-2013 et 2016-2017 (+ 0,1 point), quel que soit le degré d'enseignement (avec 0,2 point pour le premier degré et 0,1 point pour le second degré).

L'augmentation globale des effectifs enseignants par rapport à l'année scolaire précédente (+ 1,1 % en 2016-2017) recouvre des évolutions contrastées entre les personnels, en fonction de leur statut. Les effectifs des enseignants non titulaires ont très fortement progressé dans le secteur public (+ 10,2 %). Cette hausse des contractuels de l'enseignement public est liée à la modification du statut des enseignants contractuels (décret n° 2016-1171 du 29 août 2016) permettant aux académies de recruter des contractuels en cours de licence ou de master pour occuper des postes vacants ou assurer des remplacements. Néanmoins, la hausse des non-titulaires du public était déjà forte entre 2012-2013 et 2015-2016 avec + 4,4 % en moyenne par an sur cette période. Dans l'enseignement privé, la proportion de maitres-délégués, équivalents des enseignants contractuels du secteur public, diminue de 0,8 % en 2016-2017, alors qu'ils augmentaient précédemment (+ 2,5 % par an entre 2012-2013 et 2015-2016).

La hausse du nombre d'enseignants titulaires dans le secteur public (+ 0,8 %) est proche de celle des enseignants rémunérés sur une échelle de titulaires dans le secteur privé sous contrat (+ 1,1 %). Sur les trois années précédentes, elle augmente plus fortement dans le secteur public (+ 0,9 % par an) que dans le secteur privé (+ 0,3 % par an). En effet, ces dernières années, le nombre d'admis aux concours enseignants est supérieur au nombre de départs à la retraite, en particulier dans le secteur public ► **figure 4**.

#### LES ADMISSIONS AUX CONCOURS NETTEMENT SUPÉRIEURES AUX DÉPARTS À LA RETRAITE D'ENSEIGNANTS DU PUBLIC

En 2016, 26 500 candidats ont été admis par concours externes et internes à un concours enseignant du public, 4 500 à un concours enseignant du privé. Par rapport à 2015, le nombre d'admis augmente de 4 % pour le premier degré public, et de 5 % pour le second degré public. Dans l'enseignement privé, il est légèrement en retrait dans le premier degré (- 1 %), et augmente de 6 % dans le second degré. Pour

les deux secteurs et les deux degrés, l'année 2014 est particulière, avec un nombre d'admis élevé du fait de la tenue de deux sessions exceptionnelles pour les concours externes.

En 2016, 6 800 enseignants du premier degré public et 7 800 du second degré public sont partis en retraite. Leur nombre a baissé au cours de la dernière décennie sous l'effet conjugué de la démographie et des réformes des retraites mises en œuvre depuis 2004. Cette baisse continue dans le second degré public avec 7 800 départs en 2016 contre 9 600 en 2012. En revanche, elle s'est interrompue pour le premier degré public : le nombre de départs à la retraite est stable depuis 2012, autour de 6 500 départs par an.

Ainsi, pour l'année 2016, le nombre des recrutements est supérieur à celui des départs ► **figure 4**. Pour 10 personnes parties en 2016, 19 personnes ont été admises dans le premier degré public, 18 dans le second degré public et 12 dans le second degré privé. Ce ratio diffère peu de celui de 2015, mais est moins élevé qu'en 2014, année marquée par un fort recrutement d'enseignants (respectivement 24, 21 et 13 admis pour 10 départs).

#### DES EFFECTIFS GLOBALEMENT STABLES POUR LES NON-ENSEIGNANTS

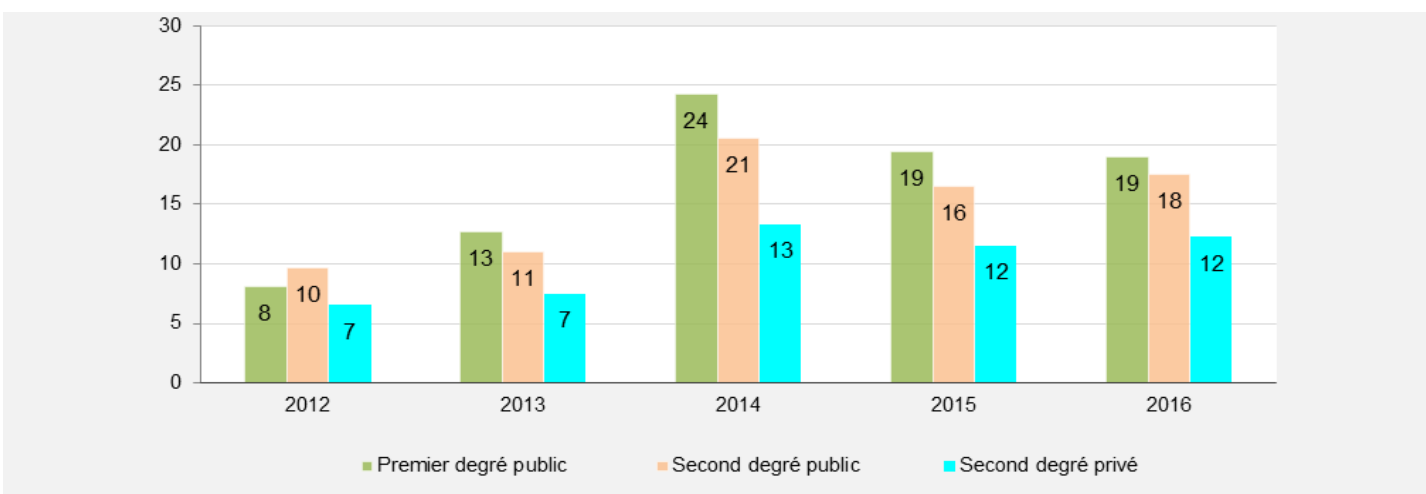
En 2016, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 215 000 personnels non enseignants, dont 74,1 % de femmes, dans des branches d'activités professionnelles très variées, à l'image de leurs lieux d'exercice : les écoles, collèges et lycées publics, les services déconcentrés (rectorats, services départementaux) ou l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale <sup>2</sup> ► **figure 5**.

Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) représentent 62,8 % des effectifs de non-enseignants. Dans cette population, un quart des agents sont titulaires, parmi lesquels 61,6 % de femmes. Leurs fonctions sont diversifiées : chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, corps d'inspection.

Les non-titulaires, majoritaires, sont presque exclusivement des agents ayant une mission d'assistance éducative.

2. Les personnels non enseignants de l'enseignement privé ne sont pas rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale.

#### 4 - Nombre d'admis au concours pour 10 départs en retraite des enseignants



Lecture : dans le premier degré public, en 2014, pour 10 départs en retraite d'enseignants, 24 enseignants ont été admis au concours. En 2015 et 2016, 19 personnes ont été admises au concours pour 10 départs dans ce même degré d'enseignement.

Note : Concours internes et externes. La session exceptionnelle de concours de 2014 est prise en compte, de même que les concours supplémentaires de Créteil. En revanche, la Nouvelle-Calédonie n'est pas dans le champ des concours du premier degré public, le concours de professeur des écoles étant organisé par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie et non par le vice-rectorat.

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie, corps enseignants, 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés publics, 2<sup>d</sup> degré privé.

Source : MEN-MESRI-DEPP, fichiers de fin de fonction EPP-EPP privé-AGAPE-AGORA-POPPEE-ITRF 2011-2017, *Annuaire 2015*, bases concours 2011-2016 issues du système Océan.

## 5 - Personnels des corps non enseignants en 2012-2013, 2015-2016 et 2016-2017

	Effectifs 2012-2013	Effectifs 2015-2016	Effectifs 2016-2017	% sur total (2016-2017)	% femmes (2016 -2017)
<b>Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO)</b>	<b>123 345</b>	<b>115 992</b>	<b>135 000</b>	<b>62,8</b>	<b>70,0</b>
Titulaires	32 107	32 854	32 665	15,2	61,6
Non-titulaires, dont personnels d'assistance éducative <sup>1</sup>	91 238	83 138	102 335	47,6	72,6
<b>Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)</b>	<b>66 842</b>	<b>67 342</b>	<b>67 480</b>	<b>31,4</b>	<b>85,1</b>
Titulaires	60 085	59 973	60 040	27,9	85,3
Non-titulaires	6 757	7 369	7 440	3,5	83,8
<b>Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)</b>	<b>9 154</b>	<b>9 578</b>	<b>9 661</b>	<b>4,5</b>	<b>55,2</b>
Apprentis <sup>1</sup>		<b>1 083</b>	<b>2 951</b>	<b>1,4</b>	<b>71,4</b>
<b>Ensemble des non-enseignants</b>	<b>199 341</b>	<b>193 995</b>	<b>215 092</b>	<b>100,0</b>	<b>74,1</b>

1. Les effectifs d'assistants d'éducation sont sous-estimés en 2015-2016. Les apprentis ne sont pas recensés avant 2015-2016.

Champ : France métropolitaine + DOM, personnels appartenant à un corps de non-enseignant rémunérés au titre de l'Éducation nationale.

Source : MEN-MESRI-DEPP, base « Bulletins de salaire », décembre 2012, 2015 et 2016.

Réf. : Note d'information, n° 18.12. © DEPP

Les agents administratifs, sociaux et de santé (ASS) dont les missions concernent des domaines tels que le pilotage et la mise en œuvre des politiques éducatives, la santé scolaire, la logistique ou les ressources humaines, constituent près du tiers des effectifs des non-enseignants. Les femmes y sont très majoritaires, (85,1 %), quel que soit leur statut.

Les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) représentent moins de 5 % des personnels non enseignants. Il s'agit de la filière professionnelle où les femmes sont le moins représentées (55,2 %).

Les apprentis, de l'ordre de 3 000 personnes en 2016-2017, sont comptabilisés parmi les non-enseignants. Ils comprennent les apprentis-professeurs. Le dispositif Étudiants Apprentis Professeurs (EAP) a été mis en place en 2015 et permet aux étudiants qui souhaitent devenir enseignants de suivre une formation professionnalisante.

Hors personnels d'assistance éducative et apprentis, les effectifs des personnels non enseignants décroissent légèrement en 2016-2017 (- 0,2 %). L'évolution de la structure hiérarchique de cette population indique un changement du profil des personnes recrutées, plus qualifiées que précédemment : les effectifs des agents de catégorie A

augmentent (+ 0,3 % en 2016-2017 après + 0,8 % par an en moyenne sur les trois années précédentes), comme ceux de catégorie B (+ 1,5 % sur la dernière année après + 0,5 % en moyenne depuis 2012-2013), tandis que celle des catégories C diminue (- 1,5 % en 2016-2017, après - 0,5 % par an pendant trois ans).

### POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'information 18.12 est en ligne sur  
[education.gouv.fr/statistiques](http://education.gouv.fr/statistiques)

- Pour accéder à la **figure 6**, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».
- Bilan social du MEN-MESRI, Enseignement scolaire, 2016-2017.
- VALETTE C., « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public - Session 2016 », Note d'information, n° 17.13, MEN-DEPP, juin 2017.
- VALETTE C., « Concours enseignants 2016 du second degré public », Note d'information, n°17.14, MEN-DEPP, juin 2017.
- DEFRESNE M., « L'évolution du salaire des enseignants entre 2014 et 2015 », Note d'information, n° 17.28, MEN-DEPP, décembre 2017.
- DEFRESNE M., MONSO O., SAINT-PHILIPPE S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14 % à celui des enseignants ? », *Éducation & formations*, n° 96, MEN-DEPP, mars 2018.

### L'écart de salaire entre les enseignants des premier et second degrés publics se réduit

Le salaire net mensuel moyen en équivalent temps plein annualisé (EQTP) est la rémunération perçue par un agent occupant son poste à temps plein toute l'année ou celle que percevrait un agent à temps partiel s'il travaillait à temps plein toute l'année. Un enseignant du secteur public est rémunéré en moyenne 2 460 euros, un enseignant du secteur privé 2 180 euros, et un non-enseignant 2 060 euros  
► **figure 6**, voir « **POUR EN SAVOIR PLUS** ».

Dans le secteur public, les enseignants titulaires des corps du premier degré ont perçu en 2015 un salaire net mensuel de 2 230 euros, soit 500 euros de moins que leurs homologues du second degré. Cette différence continue de régresser (elle était de 510 euros en 2014 et de 535 euros en 2013).

Dans le secteur privé, le salaire net moyen des enseignants assimilés titulaires est de 1 960 euros en 2015 pour ceux du premier degré et 2 280 euros pour ceux du second degré, soit une différence de 320 euros, moindre que dans le secteur public.

Quel que soit le secteur, les enseignants contractuels perçoivent des salaires nettement plus faibles que leurs collègues titulaires ou assimilés et l'écart s'accroît avec l'âge.

Quel que soit leur statut, le salaire net des hommes est supérieur à celui des femmes, de 8 % dans le premier degré public, et de 2 % dans le premier degré privé en 2015. Dans le second degré, cet écart est respectivement de 7 % et de 6 %.

### Sources et champ

#### Sources

Bilan social national (BSN) – partie 1, Enseignement scolaire, édition 2018. Seuls les chapitres relatifs aux personnels, aux rémunérations, aux concours de recrutement, aux retraites et aux lieux d'exercice ont été utilisés pour réaliser cette Note d'information.

#### Champ

Personnels exerçant leurs missions au titre des programmes de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) du budget de l'État, à l'exclusion de l'enseignement technique (programme 143) : programme 140 (Enseignement scolaire public du premier degré), 141 (Enseignement scolaire public du second degré), 230 (Vie de l'élève), 139 (Enseignement privé du premier et du second degré), 214 (Soutien de la politique de l'Éducation nationale).

Dans les évolutions, les personnels d'assistance éducative (AED, AESH) et les apprentis ne sont pas comptabilisés, afin de ne pas introduire de biais dans les comparaisons. Les AESH ont en effet été recensés de façon incomplète sur les années 2014 et 2015 et les apprentis ne sont comptabilisés dans les bases de données que depuis la mise en place du dispositif « Étudiant apprenti professeur » (EAP), en 2015.